

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	27 novembre 2017	Séance du : 6 décembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le 6 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 32</u>	
Présents : 25	Pour : 32	
Absents : 13	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Philippe VENTRE (Lacoste) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Joël AZAM (Péret) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; Monsieur Jean COSTES (Salasc) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON représentée par M. Henri JURQUET (Brignac) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), représentée par M. Olivier BRUN (Fontès).

Absents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Claude REVEL (Canet) ; M. Marc FAVIER (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; M. Gérald VALENTINI (Valmascle) ; M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Objet : Société d'Economie Mixte Locale La Pérétoise (SEML) – Désignation des membres du Conseil d'Administration.

Monsieur COSTE rapporte :

Le deuxième alinéa de l'Article L1521-1 du CGCT dispose :

« La commune actionnaire d'une société d'économie mixte locale dont l'objet social s'inscrit dans le cadre d'une compétence qu'elle a intégralement transférée à un établissement public de coopération intercommunale ou que la loi attribue à la métropole de Lyon peut continuer à participer au capital de cette société à condition qu'elle cède à l'établissement public de coopération intercommunale ou à la métropole de Lyon plus des deux tiers des actions qu'elle détenait antérieurement au transfert de compétences. »

La Commune de Péret détient 51 % de la SEML La Pérétoise dont l'objet principal est la gestion du service des eaux et assainissement de la commune de Péret et de toute autre commune.

Conformément aux statuts de la SEML, le nombre de sièges détenus par chaque collectivité est proportionnel au capital qu'elle détient.

Le Conseil d'administration comptant 11 membres, 6 sièges sont attribués à la Commune de Péret.

Par suite du transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes et par application de l'article L 1521-1 du CGCT, la commune de Péret devra céder les 2/3 de son actionnariat au sein de la SEML à la Communauté de communes, ce qui représente 4 sièges.

Monsieur COSTE propose de désigner les 4 conseillers communautaires qui siègeront au sein du conseil d'administration de la SEML.

Monsieur COSTE demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Après appel à candidature et vote, le conseil communautaire,

DESIGNE :

Monsieur Claude REVEL

Monsieur Joël AZAM

Monsieur Serge DIDELET

Monsieur Olivier BRUN

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom. In the center of the seal is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a sunburst above their head.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171215-2017-12-06-01-DE
Date de télétransmission : 20/12/2017
Date de réception préfecture : 20/12/2017